



## Règlement Intérieur

### 1. Courtoisie et respect

La courtoisie et le respect sont de rigueur envers le ou les professeurs, les membres du conseil d'administration et les adhérents. Il est interdit de manger en dehors de l'espace restauration prévu à cet effet. Les portables doivent être éteints dès l'entrée en cours. Il faut également veiller à ne rien laisser dans les salles de cours ou vestiaires (bouteilles, vêtements, papiers, etc...).

### 2. Modalités d'inscription

- L'adhésion annuelle à l'association «Arty' Studio» est obligatoire et s'élèvera à 35 € pour la période du 1er Septembre 2018 au 31 Aout 2019 pour les adultes, 25 € pour les enfants et 15 € à partir du deuxième enfant d'une même famille.

Son règlement est à effectuer directement sur le site internet [www.artystudio.net](http://www.artystudio.net) (onglet adhésion), après avoir rempli le formulaire d'inscription disponible en ligne.

- Une carte nominative et strictement personnelle sera ensuite remise à chaque adhérent et pourra lui être réclamée à tout moment par le personnel d'accueil ou par le(s) professeur(s) concerné(s).

**R: Lors de chaque cours, l'élève devra être muni de sa carte d'adhérent sous peine de se voir refuser l'accès aux salles.**

- Indépendamment, le règlement des cours et les cotisations afférentes aux diverses activités dispensées dans les locaux d'«Arty Studio» devra être effectué auprès de chaque professeur et animateur concerné dont l'exercice reste indépendant du fonctionnement de l'association «Arty Studio».

### 3. Conditions de remboursement

Si l'adhérent cesse les cours de sa propre initiative ou de celle de ses parents, ou s'il est renvoyé pour non respect du règlement intérieur, aucun remboursement ne lui sera concédé concernant son adhésion. Les remboursements concernant les cours ne relevant pas de l'administration d'«Arty Studio»; il devra donc, en cas de maladie ou cas de force majeure, en référer directement aux professeurs de la, ou des disciplines qui concernent l'élève pour convenir le cas échéant d'un arrangement approprié à sa situation.

### 4. Tenue et assiduité

Chaque adhérent portera une tenue correcte à l'appréciation du professeur permettant la pratique de son activité; l'accès aux salles de danse se fera pieds nus ou en

chaussettes ou en chaussures de danse. Il est demandé une assiduité et une ponctualité aux cours. Aussi, toute attitude déplacée pourra entraîner une exclusion immédiate du cours.

#### **5. Assurance**

L'association a souscrit une assurance de responsabilité civile qui la couvre vis-à-vis de chaque adhérent. Il est recommandé à chacun de vérifier qu'il est lui-même couvert par une assurance de responsabilité civile et dommages corporels.

#### **6. Sécurité**

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels dans les vestiaires ou dans les salles. Pour la sécurité et le confort de chacun, il est demandé aux adhérents de ne pas venir aux cours adultes accompagnés de leurs enfants.

#### **7. Image**

L'association pourrait être amenée à prendre des photos et à filmer les cours et spectacles pour sa propre publicité. Tout adhérent accepte implicitement cette clause (sauf demande explicite adressée par courrier à notre bureau).

#### **8. Stationnement**

Il est strictement interdit aux professeurs, animateurs, adhérents et utilisateurs quels qu'ils soient de stationner de voiture ou de deux roues dans la cour.

**Les membres du bureau et les professeurs sont habilités à faire respecter le règlement intérieur.**

**En cas de non respect de ce règlement intérieur par un adhérent, un parent d'élève, ou un professeur, la direction d'Arty Studio a toute autorité d'un droit d'expulsion définitif.**

**La présidente.**

**Melle Soucheire Karine**